



MAÎTRISE UNIVERSITAIRE  
D'ÉTUDES AVANCÉES (MAS)  
EN NEUROPSYCHOLOGIE

2017-2020

# Objectif

- L'objectif du **MAS en neuropsychologie** est de proposer une formation professionnelle approfondie en neuropsychologie.
- Cette formation aboutit à la délivrance du diplôme « **Maîtrise universitaire d'études avancées en neuropsychologie**» (*Master of Advanced Studies in Neuropsychology*).
- Ce MAS est organisé par la Section de psychologie (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) de l'Université de Genève. (sous l'égide du Triangle Azur)

# Objectif

- Ce MAS est conçu afin de pouvoir répondre aux exigences de la loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (LPsy) et, en particulier, aux critères d'accréditation en vue de décerner le titre postgrade fédéral de spécialiste en neuropsychologie.

# Etendue de la formation postgrade en neuropsychologie (DFI)

Elle doit être composée des éléments suivants:

- a. formation théorique: connaissances et savoir-faire, 500 unités au minimum (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.);
- b. formation pratique:
  1. *pratique clinique neuropsychologique* : au moins 3600 heures d'activité clinique neuropsychologique supervisée dans au moins deux établissements distincts de soins ambulatoires ou hospitaliers accueillant des personnes présentant différents troubles ou pathologies neuropsychologiques pour diagnostic, traitement et/ou réadaptation,
  2. *cas cliniques neuropsychologiques traités personnellement*: au moins 180 cas traités, attestés avec différentes étiologies, dont au moins 10 cas documentés de manière exhaustive (rapports),
  3. *supervision*: au moins 200 unités de supervision.

# Programme d'études 2017 - 2020

## **Le programme d'études correspond à 60 crédits ECTS:**

- Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités de 45 minutes ; 24 ECTS)
- Cas suivis personnellement (90 cas, dont 10 cas détaillés ; 19 ECTS)
- Supervision (200 unités de 45 minutes, dont 50 assurées par le MAS ; 8 ECTS)
- Mémoire (9 ECTS; une description de cas)

Ce programme d'études est organisé par cycle de trois ans, avec un enseignement théorique donné deux jours par mois (vendredi / 8 unités et samedi / 8 unités).

L'admission est possible chaque début d'année académique.

# Accréditation en neuropsychologie

- Titre postgrade fédéral de spécialiste en neuropsychologie : MAS + 3600 heures de pratique + 180 cas détaillés (dont 90 exigés par le MAS)

## Modules généraux

	Aspects neurobiologiques : apports des techniques électrophysiologiques et d'imagerie; éléments de neurologie et de psychopharmacologie; réseaux cérébraux, plasticité fonctionnelle; interventions neurobiologiques : stimulation magnétique transcrânienne, stimulation cérébrale intra-crânienne	24
	Aspects neuropsychologiques 1 (évaluation, intervention) : bonnes pratiques et limites de la psychométrie, évaluation individualisée et plurielle/intégrative, liens entre neuropsychologie et psychopathologie, dimension culturelle de l'évaluation ; établissement de buts d'intervention dans la vie quotidienne, évaluation de l'efficacité des interventions (cas uniques ; approche qualitative)	24
	Aspects neuropsychologiques 2 (entretien, rapport et transmission d'informations, auto-réflexion): gestion de l'entretien anamnestique et de la relation (principes et jeux de rôle); entretien motivationnel; rédaction du rapport et transmission des informations	20
	Réhabilitation psychosociale (facteurs socio-économiques, culturels...) et travail en réseau; soutien aux proches	12
	Systèmes sociaux et sanitaires, connaissances juridiques, assurances	8
	Ethique et déontologie	8
<b>Total heures modules généraux</b>		<b><u>96</u></b>

**Modules spécifiques adultes : actualités de la recherche ; outils d'évaluation ; stratégies d'intervention ; présentations de cas**

Troubles de la mémoire à long terme	24
Troubles de la mémoire de travail	16
Troubles du langage écrit	16
Troubles du langage oral	24
Troubles gnosiques, topographiques, héminégligence	24
Troubles praxiques et activités de la vie quotidienne	12
Troubles de la cognition sociale	16
Troubles des fonctions exécutives et de l'attention	24
Troubles du comportement et des émotions, sexualité	12
Evaluation des syndromes de dysconnexion et évaluation neuropsychologique dans la chirurgie de l'épilepsie	8
Actualités de la recherche / présentations d'articles	48

*Total heures modules adultes*      **224**



Modules spécifiques enfants : actualités de la recherche ; outils d'évaluation ; stratégies d'intervention ; présentations de cas

	Spécificités de la neuropsychologie de l'enfant	4
	Troubles de la mémoire	16
	Troubles praxiques et gnosiques	8
	Troubles des fonctions exécutives et attentionnelles	16
	Troubles de la cognition sociale et des émotions	8
	Troubles du langage oral	16
	Troubles du langage écrit et du calcul	16
	Actualités de la recherche / présentations d'articles	24
	<i>Total heures modules enfants</i>	<b><u>108</u></b>

**Modules spécifiques personnes âgées : actualités de la recherche ; outils d'évaluation ; stratégies d'intervention ;  
présentation de cas**

	Comparaison des modèles de vieillissement cérébral / cognitif problématique	8
	Évaluation de la personne âgée : spécificités (y compris capacités de discernement)	8
	Interventions chez la personne âgée : spécificités	8
	Évaluation et interventions en EMS	8
	Actualités de la recherche / présentations d'articles	24
<b>Total heures modules personnes âgées</b>		<b><u>56</u></b>

**Module expertise neuropsychologique**

	Objectifs, évaluation et rapport dans l'expertise médico-légale / expertise conduite automobile	16
<b>Total heures module expertise</b>		<b><u>16</u></b>

**TOTAL DE L'ENSEMBLE DES MODULES** **500**

# Membres du comité directeur

- Koviljka Barisnikov
- Claire Bindschaedler (monde prof.)
- Anne-Claude Juillerat Van der Linden (monde prof.)
- Radek Ptak (monde prof.)
- Martial Van der Linden (directeur)
- Pascal Zesiger

Coordinateur : Julien Leblond

# Conditions d'admission

- Les candidat-e-s au MAS en neuropsychologie doivent être titulaires :
  - d'une maîtrise universitaire en psychologie suisse (master)
  - ou d'une licence universitaire sanctionnant des études de quatre ans au moins délivrée par une Université suisse ou une Haute Ecole suisse
  - ou d'un diplôme en psychologie reconnu par la Commission des professions de la psychologie conformément à la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) ;

# Conditions d'admission

- Les candidat-e-s au MAS en neuropsychologie doivent :
  - attester d'une formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 crédits ECTS acquis durant la formation pré-graduée ou après celle-ci.
  - ces enseignements doivent avoir abordé les domaines suivants : neuropsychologie de l'adulte (sémiologie et syndromes principaux) ; évaluation et intervention en neuropsychologie de l'adulte (principes et méthodes / stratégies générales) ; neuropsychologie de l'enfant (sémiologie et syndromes principaux) ; évaluation et intervention en neuropsychologie de l'enfant (principes et méthodes/stratégies générales) ; neuropsychologie du langage ; neuropsychologie des démences (sémiologie et syndromes principaux) ;

# Conditions d'admission

- Les candidat-e-s au MAS en neuropsychologie doivent :
  - bénéficier d'un contrat d'engagement pour un stage ou un travail en tant que psychologue dans le domaine de la neuropsychologie.
  - les candidat-e-s qui ne peuvent attester d'un tel contrat, mais qui répondent aux autres conditions d'admission, peuvent néanmoins demander à ce que leur dossier de candidature soit examiné. Pour ce faire, ils/elles doivent adresser une demande écrite et motivée au Comité directeur. En cas d'acceptation du Comité directeur, ils/elles doivent fournir ce contrat dans les 6 mois à partir du premier jour de la formation pour que leur admission soit confirmée.
- L'admission se fait sur dossier. Les candidat-e-s doivent joindre à leur demande d'admission les pièces du dossier de candidature demandées par le Comité directeur dans les délais requis.

# Frais d'inscription

- 20 000 CHF
- Possibilité d'échelonnement ou d'allègement des frais d'inscription sur demande écrite lors de la demande d'admission.

# Frais d'inscription (exemption partielle)

- L'obtention d'une exemption partielle des finances d'inscription, mais pour un maximum de la moitié de celle-ci, doit répondre aux critères suivants:
  - le candidat à l'exemption doit être admissible au programme;
  - le candidat doit avoir obtenu la maîtrise dans les 3 années précédant le début du programme ou être en reprise d'activité dans le domaine après une interruption justifiée (absence de poste de stage dans le domaine, congé parental, maladie, notamment);
  - le candidat doit être inséré dans le monde du travail, mais être encore en stage ou en premier emploi, et avoir un RDU se situant en-deca de CHF 45'000.- pour une personne célibataire et de CHF 90'000.- pour une personne mariée ou en partenariat enregistré.
- RDU ou Revenu Déterminant Unifié : un montant calculé de manière unifiée, sur la base de votre revenu et de votre fortune. Il permet de déterminer votre droit à une prestation sociale ou à un rabais, tarif, émolument ou taxe (prestations tarifaires)



# Frais d'inscription (exemption partielle)

- Lors du dépôt de la demande, le candidat devra préciser les autres subsides obtenus (p. ex., chèque formation pour les contribuables genevois, aide d'une fondation, autre...).
- Le cas échéant, le candidat peut être invité à un entretien

# Délai d'inscription

- Dossier de candidature en deux exemplaires à adresser au plus tard le 13 juin 2017 (le cachet de la poste faisant foi) à :
  - Carole Bigler, Secrétariat du MAS en neuropsychologie – UNI MAIL, bureau 670, 40 Boulevard du Pont d'Arve, 1211 Genève 4
- Le contenu détaillé du dossier de candidature, le formulaire d'inscription au MAS, ainsi que le règlement du MAS et les standards de qualité de l'OFSP, peuvent être téléchargés sur le lien :
  - <http://www.unige.ch/fapse/lesetudes/formations/mas/neuropsychique/>

## Coordonnées

- Secrétariat des enseignants du MAS: **Carole Bigler** (pour les questions administratives et les aspects financiers)  
Mail: [Carole.Bigler @ unige.ch](mailto:Carole.Bigler@unige.ch)  
Bureau : 6170, tél. 022 379 93 73
  
- Secrétariat des étudiants: **Catherine Ona** (pour les questions académiques)  
Mail: [Catherine.Ona @ unige.ch](mailto:Catherine.Ona@unige.ch)  
Bureau 3103, tél. 022 379 90 19

# Standards de qualité (DFI)

- Etendue de la formation postgrade
  - En règle générale, la formation dure au moins quatre ans.

# Standards de qualité (OFSP)

- 3.4 Pratique clinique neuropsychologique
  - L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière la vaste expérience nécessaire au diagnostic, au traitement et à la réadaptation cliniques neuropsychologiques de personnes présentant les troubles et les pathologies neuropsychologiques les plus divers. Elle veille à ce que les différents lieux de pratique des étudiants leur permettent d'acquérir cette vaste expérience.

# Standards de qualité

- 4.1 Système d'évaluation
  - Le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que ceux des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et transparentes. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.
  - Un examen final permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.

# Standards de qualité (OFSP)

- 3.5 Supervision
  - L'organisation responsable veille à ce que la pratique neuropsychologique des étudiants soit supervisée régulièrement, c'est-à-dire encadré, surveillé et amélioré. Elle garantit que des superviseurs qualifiés permettent aux étudiants de progresser par étapes dans leur pratique de la neuropsychologie, dans un cadre sécurisant.

# Standards de qualité (OFSP)

- 5.3 Qualification des superviseurs
  - En règle générale, les superviseurs sont titulaires d'un diplôme en psychologie d'une haute école, ont suivi une formation postgrade qualifiée de plusieurs années en neuropsychologie et attestent de cinq ans d'activité professionnelle dans le domaine de la neuropsychologie depuis l'obtention de leur diplôme.



# Equivalences (Foire aux Questions, FAQ, concernant la Lpsy)

- L'expérience personnelle qu'un candidat à une formation postgrade a acquise avant la fin de ses études de psychologie peut-elle être prise en compte dans le cadre de l'expérience obligatoire à fournir durant la formation postgrade ? Un stage réalisé avant la fin des études peut-il être pris en compte pour les deux années de pratique clinique qui doivent être accomplies durant la formation postgrade ?
  - Conformément à l'art. 7 LPsy, il faut être titulaire d'un master en psychologie pour être admis dans une filière de formation postgrade accréditée ; il n'y a donc pas lieu de reconnaître à titre rétroactif une expérience personnelle, un stage, une supervision ou d'autres éléments accomplis avant la fin des études.

# Equivalences (Foire aux Questions, FAQ, concernant la Lpsy)

- La pratique clinique accomplie après la fin des études mais avant le début de la formation postgrade peut-elle être prise en compte pour la formation postgrade ?
  - Standards de qualité : L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière la vaste expérience nécessaire au diagnostic, au traitement et à la réadaptation cliniques neuropsychologiques de personnes présentant les troubles et les pathologies neuropsychologiques les plus divers. Elle veille à ce que les différents lieux de pratique des étudiants leur permettent d'acquérir cette vaste expérience.
  - Conformément à ce standard de qualité, la pratique clinique doit être accomplie dans le cadre de la formation postgrade. Les exceptions doivent être évaluées au cas par cas et sont possibles lorsque le stage a été effectué après la fin des études, qu'il présente une cohérence avec la formation postgrade et qu'il a été accompli de manière suffisamment rapprochée de ladite formation.

# Equivalences ancien MAS

- 170 unités de formation théorique sur 500 exigées
- 14 unités de supervision (séminaire des pratiques) + éventuellement autres unités de supervision par superviseur-euse correspondant aux critères (sur les 200 unités exigées)
- Cas vus personnellement et attestés (sur les 180 cas exigés pour l'accréditation, 90 cas étant demandés pour le MAS)
- Mémoire

## Accréditation

- Heures de pratique clinique supervisée avec attestation et attestées (sur les 3600 heures exigées)